

« Risque d'intoxication au monoxyde de carbone »

A la maison, un reflexe en plus, c'est un risque en moins!

Si vous avez des maux de têtes, des nausées, des vomissements...**pensez au monoxyde de carbone!**

En cas de suspicion:

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
- Evacuez les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours:
 - Numéro unique d'urgence européen (112)
 - Les Sapeurs Pompiers (18)
 - Le Samu (15)
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

- Le centre anti-poison relevant de votre région.
- Un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste-ramoneur)
- La Direction départementales des affaires sociales et sanitaires de votre département
- Le Service Communal d'hygiène et de santé de votre mairie.

Consultez les sites:

www.sante.gouv.fr

www.logement.gouv.fr